

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

AMGLOS (1017)
Pâte à polir

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

Secteur d'utilisation

Produit de polissage

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

Amstutz Produkte AG

Rue : Luzernstrasse 11

Code postal/Lieu : 6274 Eschenbach

Téléphone : 041 448 14 41

Telefax : 041 448 21 89

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum Kurz-Nr. in der Schweiz (24h): 145;
Telefon: +41 44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2A ; Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques



Point d'exclamation (GHS07)

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler un ophtalmologue.

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges
EUH208 Contient (R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Aucune

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

DESTILLATS LÉGERS (PÉTROLE), HYDROTRAITÉS / KÉROSÈNE - NON SPÉCIFIÉ ; N°CE : 265-149-8; N°CAS : 64742-47-8

Poids : $\geq 25 - < 50$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Asp. Tox. 1 ; H304

FETTALKOHOL, ETHOXYLIERT ; N°CAS : 9002-92-0

Poids : $\geq 1 - < 5$ %
Classification 1272/2008 [CLP] : Eye Dam. 1 ; H318 Acute Tox. 4 ; H302

(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CE : 227-813-5; N°CAS : 5989-27-5

Poids : < 1 %
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Skin Irrit. 2 ; H315 Skin Sens. 1 ; H317 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410

Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion

Ne pas faire vomir. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Informations pour le médecin

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Produits de combustion dangereux

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement de protection totale.

5.4 Indications diverses

Ne pas laisser les eaux d'extinction s'écouler dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau. Supprimer l'affluence des matières inflammables. Sur le lieu d'incendie, seule le sauvetage d'urgence est autorisé.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8). Evacuer les personnes en lieu sûr. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Eviter d'inhaler les brouillards et les vapeurs. Eloigner les personnes non protégées et évacuer en lieu sûr.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Endiguer l'écoulement des fluides avec du matériel approprié, (par exemple de la terre). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières, lacs ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires. Retenir l'eau insalubre ayant servi à combattre l'incendie

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le nettoyage

Prélever mécaniquement et éliminer selon les directives Absorber avec une substance liant les liquides (sable,

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

diatomite, liant d'acides, liant universel). Endiguer et pomper les grandes quantités dans des réservoirs appropriés.

Autres informations

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13 Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à prévoir suffisamment de pièces et de zones de travail ainsi qu'une bonne aération. Utiliser des appareils résistant aux solvants. Ne pas aspirer les vapeurs / les aérosols. Transvaser sans perte.

Mesures de protection

Mesures de lutte contre l'incendie

Observer toutes les règles préventives de protection contre les incendies. Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Garder le récipient bien fermé. Stocker dans un endroit frais. Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants. Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol. Utiliser des récipients résistant aux solvants. Assurer une bonne aération aussi au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Classe de stockage (D) : 12

Classe de stockage (TRGS 510) (D) : 10

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Toujours conserver dans des récipients, qui correspondent à l'emballage d'origine. Observer les remarques sur l'étiquette. Protéger de la chaleur, du gel et du rayonnement direct du soleil. Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

OXYDE D'ALUMINIUM ; N°CAS : 1344-28-1

Type de valeur limite (pays d'origine) MAK (CH)

:

Valeur seuil : 3 mg/m³

Remarque : a

Version : 01.01.2013

Type de valeur limite (pays d'origine) STEL (CH)

:

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Valeur seuil : 24 mg/m³
Remarque : a
Version : 01.01.2013
(R)-P-MENTHA-1,8-DIÈNE ; N°CAS : 5989-27-5
Type de valeur limite (pays d'origine) : MAK (CH)
Valeur seuil : 7 ppm / 40 mg/m³
Remarque : S SSC
Version : 01.01.2013
Type de valeur limite (pays d'origine) : STEL (CH)
Valeur seuil : 14 ppm / 80 mg/m³
Remarque : S SSC
Version : 01.01.2013
Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 (D)
Valeur seuil : 5 ppm / 28 mg/m³
Limitation de crête : 4 (II)
Remarque : H, Sh, Y
Version : 06.11.2015

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle

Protection yeux/visage

Porter des lunettes de protection.

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants résistant aux solvants.

Matériau approprié : PVA (alcool polyvinylique)

Temps de pénétration (durée maximale de port) : Le temps de pénétration exact est à déterminer avant par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection corporelle

Vêtement de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire recommandée.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant une pause et après le travail. enlever les vêtements souillés, imprégnés Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Mesures techniques pour éviter l'exposition

Prévoir une bonne aération. Peut être atteint avec l'aménagement d'un locale ou par l'aération générale.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide
Couleur : blanchâtre
Odeur : caractéristique

Données de sécurité

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	(1013 hPa)		100 - 235 °C
Point éclair :		>	100 °C
Pression de la vapeur 20 °C	(20 °C)		23 hPa
Densité :	(20 °C)		1.17 g/cm ³
Miscibilité avec l'eau			partiellement miscible
pH :			non déterminé

9.2 Autres informations

Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former. Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions aux agents d'oxydation puissants.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles

Des moyen d'oxydation fort.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Effet irritant et caustique

Iritation primaire de la peau

L'exposition répétée ou prolongée peut provoquer dégraissage ou irritation de la peau avec dermatitis ou d'autres problèmes dermatiques.

Irritation des yeux

Effet d'irritation.

Sensibilisation

En cas de contact avec la peau

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Sensibilisation possible par contact avec la peau.

11.5 Informations complémentaires

Le produit n'a pas été testé. Les caractéristiques toxicologiques ont été déduites des composants.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.7 Autres informations écotoxicologiques

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.8 Appréciation générale

Catégorie de pollution des eaux 2 (D): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Le produit contient ni de composants organiques halogénés ni de métaux lourds.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Élimination du produit/de l'emballage

Les emballages contaminés doivent être vidés de leurs résidus. Après un nettoyage approprié, ils peuvent être envoyés au recyclage. Les emballages non nettoyés doivent être éliminés comme le produit.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Le code déchet doit être déterminé selon l'utilisation.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.4 Groupe d'emballage

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directives nationales

Technische Anleitung Luft (TA-Luft) (D) :

Poids (Article 5.2.5. I) : < 5 %

Classe risque aquatique (WGK)

Classe (D) : 2 (Présente un danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indications de changement

02. Éléments d'étiquetage · 03. Composants dangereux

16.2 Abréviations et acronymes

Aucune

16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement
(UE) n° 453/2010)



Nom commercial du produit : AMGLOS
Pâte à polir
Date d'exécution : 16.01.2017
Date d'édition : 16.01.2017

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

16.7 Informations complémentaires

Les informations de cette fiche technique de sécurité satisfont à la législation nationale ainsi qu'à la législation européenne. Toutefois, nous n'avons pas connaissance des conditions de travail données de l'utilisateur et nous ne pouvons pas les contrôler. Sans autorisation écrite, le produit ne peut être affecté à une utilisation autre que celle mentionnée dans le chapitre 1. L'utilisateur est responsable du respect de toutes les dispositions légales nécessaires.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.
